

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **11 mars 2013**

Décision n° **B-2013-3980**

commune (s) :

objet : Cession, à l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône, d'un tènement immobilier situé 13, rue Claudius Collonge, angle 3, rue Dugas Montbel - Abrogation de la décision n° B-2012-3733 du Bureau du 10 décembre 2012

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Barral

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 4 mars 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 12 mars 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Frih, MM. Assi, Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), M. Buna (pouvoir à M. Charles), Mme Guillemot (pouvoir à M. Darne J.), MM. Calvel (pouvoir à M. Assi), Abadie (pouvoir à M. Desseigne), Passi, Sécheresse, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas).

Absents non excusés : MM. Daclin, Barge, Mme Peytavin, MM. Vesco, Rivalta, David G., Lebuhotel.

**Bureau du 11 mars 2013****Décision n° B-2013-3980**

objet :	<b>Cession, à l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône, d'un tènement immobilier situé 13, rue Claudius Collonge, angle 3, rue Dugas Montbel - Abrogation de la décision n° B-2012-3733 du Bureau du 10 décembre 2012</b>
service :	Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 27 février 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Par actes des 23 juillet 2007 et 25 mai 2009, la Communauté urbaine de Lyon a acquis un tènement situé 13, rue Claudius Collonge, angle 3, rue Dugas Montbel à Lyon 2°.

Dans le cadre de l'optimisation de la gestion de son patrimoine, la Communauté urbaine céderait cet ensemble immobilier, libre de toute location ou occupation, cadastré AY 43 et AY 44, d'une superficie totale de 242 mètres carrés, et permettant une surface plancher d'environ 948 mètres carrés, à l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône.

Cette cession permettrait la création d'un bâtiment en R + 5 pour la réalisation d'une résidence destinée à des jeunes actifs et étudiants, comprenant 32 logements financés en prêt locatif aidé d'intégration (PLAI).

Par décision n° B-2012-3733 du Bureau du 10 décembre 2012, le Conseil de communauté a approuvé cette cession sous les conditions financières initiales suivantes :

Le prix global prévisionnel s'établissait à 230 983,69 €, pour une surface plancher de 948,17 mètres carrés, soit 243,61 € par mètre carré de surface plancher. En cas d'augmentation de la surface plancher, le prix pouvait varier proportionnellement en fonction du nombre de mètres carrés supplémentaires proposés.

Or, un réajustement de la surface plancher après obtention du permis de construire entraîne une modification des conditions financières de ce projet.

A ce titre, il convient d'abroger la décision n° B-2012-3733 du Bureau du 10 décembre 2012 et de proposer le montage financier suivant :

Le prix global prévisionnel s'établit à 231 129,86 €, pour une surface plancher de 948,77 mètres carrés, soit 243,61 € par mètre carré de surface plancher. En cas d'augmentation de la surface plancher, le prix pourra varier proportionnellement en fonction du nombre de mètres carrés supplémentaires proposés.

L'acquéreur ayant accepté les conditions de cession qui lui ont été proposées, un compromis a d'ores et déjà été établi ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 13 août 2012, figurant en pièce jointe ;

## DECIDE

**1° - Abroge** la décision n° B-2012-3733 du Bureau du 10 décembre 2012.

**2° - Approuve** la cession à l'Office Public de l'Habitat (OPH) du Rhône, pour un montant de 231 129,86 €, d'un tènement immobilier cadastré AY 43 et AY 44 d'une superficie de 242 mètres carrés et permettant une surface plancher d'environ 948,77 mètres carrés, situé 13, rue Claudius Collonge angle 3, rue Dugas Montbel à Lyon 2°, dans le cadre de la réalisation d'une résidence destinée à des jeunes actifs et étudiants.

**3° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

**4° - La recette** correspondant à la valeur de la sortie du bien sera imputée sur l'autorisation de programme globale P14 - Soutien au logement social, individualisée sur l'opération n° OP14O1763, le 9 janvier 2012 pour la somme de 15 000 000 € en dépenses.

**5° - La cession** patrimoniale sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit de la cession : 231 129,86 € en recettes : compte 775 - fonction 824,

- sortie du bien du patrimoine communautaire : 144 716,98 € en dépenses - compte 675 - fonction 01 et en recettes - compte 2132 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 12 mars 2013.**